

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 juin 2019

OBJET :

Admissions en non-valeur

Rapporteur : M. CAUSERO

Délibération n°11

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 26 juin 2017, la ville d'Essey-lès-Nancy a refusé d'admettre en non-valeurs 17 272,42 € de créances non recouvrées en raison d'un manque de diligence du comptable chargé du recouvrement sur les exercices 2004 à 2016 et ce dans l'attente d'une intervention de la Chambre Régionale des Comptes.

Suite à l'émission de réserves par Monsieur Thierry LUSQUE, comptable de la collectivité, sur la gestion du recouvrement par ses prédécesseurs, la Chambre Régionale des Comptes doit maintenant se prononcer sur les diligences mises en œuvre par les précédents comptables pour recouvrer les titres désormais frappés d'irrecouvrabilité.

Dès lors, il appartient à la ville d'Essey-lès-Nancy d'apurer l'état actuel des restes à recouvrer.

Pour mémoire, l'admission en non-valeur se traduit par :

- une disparition des écritures de prise en charge du comptable de la créance irrécouvrable ;
- l'inscription d'une dépense en section de fonctionnement dans le budget de la collectivité (compte 6451).

Au sein de l'état des créances en cours de recouvrement, il est ainsi proposé d'admettre en non-valeurs, celles pour lesquelles l'action en recouvrement est prescrite.

S'agissant des actions en recouvrement, le comptable dispose, en effet, d'un délai de 4 ans pour obtenir le recouvrement d'un titre de recette à compter de la prise en charge du titre, ce délai pouvant faire l'objet d'interruption (commandement de payer, opposition à tiers détenteur, saisie-vente...) ou de suspension (sursis légal de paiement, ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire...).

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur les créances ci-dessous frappées par une prescription de l'action en recouvrement :

Exercice	N° pièce	Objet du titre	Montant
2004	650	Participation Péri-scolaire	28,00 €
Total 2004			28,00 €
2006	200	Participation Classes de neige	30,71 €
2006	232	Indu de rémunération	207,61 €
Total 2006			238,32 €
2007	28	Participation Péri-scolaire	165,90 €
2007	389	Participation Péri-scolaire	133,40 €
Total 2007			299,30 €
2008	577	Participation Centre de Loisirs	59,00 €
2008	715	Participation Péri-scolaire	8,00 €
Total 2008			67,00 €
2009	9	Participation Centre de Loisirs	57,04 €
2009	10	Participation Centre de Loisirs	56,77 €
2009	60	Participation Péri-scolaire	81,60 €
2009	214	Participation Classes de neige	123,00 €
2009	266	Participation Péri-scolaire	40,80 €
2009	521	Participation Centre de Loisirs	98,00 €
2009	585	Refacturation d'honoraires de vétérinaire	79,41 €
2009	641	Participation Péri-scolaire	72,50 €
2009	652	Participation Péri-scolaire	108,80 €
2009	887	Participation Centre de Loisirs	126,92 €
2009	892	Participation Péri-scolaire	332,40 €
2009	904	Participation Péri-scolaire	49,50 €
2009	914	Participation Péri-scolaire	105,00 €
Total 2009			1 331,74 €
2010	40	Participation Classes de neige	59,20 €
2010	87	Participation Péri-scolaire	6,80 €
2010	98	Participation Péri-scolaire	151,00 €
2010	175	Participation Centre de Loisirs	5,51 €
2010	243	Participation Péri-scolaire	142,80 €
2010	283	Participation Centre de Loisirs	62,50 €
2010	410	Participation Péri-scolaire	118,10 €
2010	584	Participation Péri-scolaire	31,50 €
2010	594	Participation Péri-scolaire	11,55 €
2010	847	Redevance d'occupation du domaine public	308,00 €
2010	865	Participation Péri-scolaire	70,30 €
2010	884	Participation Péri-scolaire	36,00 €
2010	896	Participation Péri-scolaire	64,87 €
2010	954	Participation Centre de Loisirs	248,00 €
2010	983	Participation Centre de Loisirs	111,00 €
2010	995	Participation Centre de Loisirs	111,00 €
Total 2010			1 538,13 €
2011	26	Redevance d'occupation du domaine public	93,50 €
2011	34	Participation Péri-scolaire	92,50 €
2011	45	Participation Péri-scolaire	92,50 €
2011	57	Participation Péri-scolaire	166,50 €
2011	108	Redevance d'occupation du domaine public	88,00 €
2011	146	Participation Centre de Loisirs	90,00 €
2011	147	Participation Péri-scolaire	158,60 €
2011	284	Participation Péri-scolaire	121,63 €
2011	294	Participation Péri-scolaire	2,00 €

2011	300	Participation Péri scolaire	121,63 €
2011	309	Participation Péri scolaire	187,63 €
2011	320	Participation Péri scolaire	105,40 €
2011	372	Participation Centre de Loisirs	25,00 €
2011	424	Participation Péri scolaire	91,22 €
2011	427	Participation Péri scolaire	56,00 €
2011	443	Participation Péri scolaire	91,22 €
2011	459	Participation Péri scolaire	91,40 €
2011	468	Participation Péri scolaire	115,22 €
2011	519	Participation Centre de Loisirs	264,25 €
2011	703	Participation Péri scolaire	110,25 €
2011	713	Participation Péri scolaire	23,50 €
2011	733	Participation Péri scolaire	119,60 €
2011	735	Participation Péri scolaire	120,30 €
2011	738	Participation Péri scolaire	87,50 €
2011	739	Participation Péri scolaire	106,45 €
2011	813	Participation Centre de Loisirs	0,50 €
2011	817	Participation Centre de Loisirs	75,76 €
2011	835	Participation Centre de Loisirs	61,04 €
2011	953	Participation Centre de Loisirs	43,75 €
Total 2011			2 802,85 €
2012	309	Participation Péri scolaire	82,80 €
2012	621	Participation Péri scolaire	71,40 €
2012	640	Participation Péri scolaire	57,60 €
Total 2012			211,80 €
2014	983	Participation Péri scolaire	2,62 €
2014	1319	Participation Péri scolaire	3,05 €
2014	1320	Participation Péri scolaire	6,90 €
Total 2014			12,57 €
Total général			6 529,71 €

PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'admettre en non-valeurs les créances détaillées ci-dessus pour une somme totale de 6 529,71 €.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget primitif 2019.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus, ainsi que la constitution d'un groupe de travail composé de quatre élus : MM. LAURENT, ROSSIGNON, CAUSERO et LEINSTER, pour examiner les admissions en non-valeurs, qui se réunira autant que besoin.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 27 juin 2019.

Pour Extrait


Michel BREUILLE,
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	19
- Nombre de votants :	25
- Convocation du Conseil municipal le :	14 juin 2019
- Convocation distribuée le :	14 juin 2019
- Affichage du compte-rendu le :	28 juin 2019
- Affichage du procès-verbal le :	20 septembre 2019

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PernoSSI, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Nadine CADET à Mme Myriam LEDROIT
- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Gabriel HOFFER
- M. Jacky THOUVENIN à Mme Christine SIMONNET
- Mme Véronique SAGET à M. Pascal LAURENT
- M. Gilles PROVIN à M. Hubert ROSSIGNON
- M. Matthieu RIFF à Mme Sandrine MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT
- MME CLAIR

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. ROSSIGNON

Pour extrait

**Michel BREUILLE,**
[Signature]
Maire